

SNPJ-CFDT

Syndicat National des Professions Judiciaires

Tour Essor – 9^{ème} étage - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN

snpj@laposte.net

<http://www.snpj-cfdt.fr>

Une première pour les salariés des administrateurs et mandataires judiciaires

Les salariés des **Etudes de moins de 11 salariés vont désormais pouvoir voter** pour le syndicat de leur choix. Vous aurez donc la possibilité de voter du 28 novembre au 12 décembre prochain (information site www.electiontpe.travail.gouv.fr) sur le sigle CFDT et non pas sur une liste. Ce scrutin déterminera quels sont les syndicats représentatifs dans la profession.

Pourquoi voter ?

Syndicats et employeurs participent aujourd'hui à toutes les négociations dans votre profession. Avec la loi du 15 octobre 2010, seuls les syndicats reconnus représentatifs **par vos suffrages** pourront continuer à vous représenter, **comme la CFDT le fait aujourd'hui**, dans ces négociations.

La CFDT, le syndicat qui change votre quotidien

La CFDT est aujourd'hui présente dans toutes les négociations de la profession

- A la **CONVENTION COLLECTIVE** : Elle défend vos salaires, classifications, formations, jours de carence, congés pour évènements familiaux...
- à l'**OPCA PL** (organisme de formation professionnelle) : 4 administrateurs CFDT proposent et font voter un budget à la hauteur des besoins de votre profession
- dans les négociations relatives à la **Prévoyance (Novalis)** : la CFDT assure le suivi régulier de cet accord collectif.

Les objectifs de la CFDT :

- Améliorer la formation professionnelle dans la profession
- Egalité salariale et professionnelles hommes/femmes,
- Embauche des jeunes et maintien des séniors dans leurs emplois,
- Reconnaissance des risques psychosociaux dans la profession
- Reconnaissance de l'expérience professionnelle

Pour qu'elle continue à vous défendre, votez

Parole aux salariés

Laure, dans le Nord

J'ai subi du harcèlement dès mon retour de maternité. Heureusement, la CFDT m'a soutenue, conseillée, orientée dans mes démarches. Sans elle, j'aurais démissionné.

Stéphane dans la région PACA

Mon employeur refusait de réactualiser ma classification. Etant adhérent à la CFDT, je me suis fait accompagner dans mes démarches et j'ai obtenu 352 €/ mois en plus.